

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

72 133  
Objet

Répartition des Fonds Scolaires aux écoles primaires et C.E.S. pour l'année 1971-1972.

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1972

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1972

Nombre de conseillers en exercice	26
Nombre de présents	24
Nombre de votants	24

L'An mil neuf cent soixante douze

le 1er décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle POUCHE, MM. BUJARD STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, BARDE, DOIREAU, MONTRON, LACHAUD, BROTEAU, RIVIERE, DOMEQ, Mme PAVIERE, MM. BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, PAPEAU, TAP, DELAIR, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. M. BERLAND  
M. LARGETEAU

M MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 25 Août 1972, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a fait connaître que les fonds scolaires attribués à la Commune, au titre de l'année 1971-1972, s'élevaient à 33 690 F. pour les écoles du 1er degré et du second degré.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de répartition faites par la Commission Scolaire et les programmes d'emploi présentés,

DECIDE :

de répartir sur les bases suivantes les fonds scolaires 1971-1972 :

#### Première urgence :

##### Etablissements du 1er degré :

Groupe scolaire Jules Ferry..... 11 610  
(financement de grosses réparations)

##### Etablissements du 1er cycle du 2ème degré :

C.E.S. E. ZOLA (transfert des C.E.G.)..... 10 470  
(financement de grosses réparations)

#### Deuxième urgence :

Acquisition et renouvellement du matériel  
coll

.....

collectif d'enseignement et du mobilier scolaire (crédit de 5,00 F par élève)

Etablissements du 1er degré :

2 322 élèves x 5,00..... 11 610

Total général correspondant au crédit alloué 33 690 F.

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits  
On signé au registre les Membres présents,



Pour extrait conforme  
Pour le faire  
l'Adjoint délégué,

ARRONDISSEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

COMMUNE de ROYAN  
Etablissement : C.E.S. Municipal ZOLA  
Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Direction des Finances  
et des  
Collectivités locales

Canton : ROYAN  
Arrondissement financier : ROYAN *Rochefort*

3ème Bureau  
Fonds Scolaires  
Année 1971 - 1972



Perception : *Royan*

1er cycle du second degré

PROGRAMME 3' BIELOI

Montant de la dotation : (Décret n° 65-335 du 30 avril 1955)  
10.470 F (698 élèves x 15 F)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>  C.E.S. ZOLA : financement de grosses réparations	10.470 F
2°) <del>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</del>	
<p><u>NOTA :</u></p> <p>A la rentrée 1972, les C.E.G. J. FERRY et E. PELISTAN ont été supprimés et une partie de leurs élèves transférés au nouveau C.E.S. Municipal ZOLA, installé dans les anciens locaux de l'externat du Lycée Mixte rue Emile Zola.</p>	
A Reporter	10.470 F

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1er octobre 1965  
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

5°) Equipements d'éducation physique et sportive

TOTAL GÉNÉRAL ....

10.470 F

Arrêté à : DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX FRANCS

Avis de M. l'Inspecteur  
d'Académie :

Fait à ROYAN

Le 1er Décembre 1972

Avis favorable

à l'approbation

Les Rochelles, le 15 JAN. 1973

l'Inspecteur d'Académie,

Pour l'Inspecteur d'Académie et p. e. :

L'Attaché principal

Chef des Services Administratifs,

H. ESTERLE

LE MAIRE, (1) Le Premier Adjoint,

Le ~~Secrétaire~~ ~~adjoint~~, (2)

Approuvé conformément à la délibération de la  
Commission Départementale en date du 26 FEVR. 1973

LA ROCHELLE, le - 1 MARS 1973

LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

A. SELARIES

(1) Lorsqu'il s'agit d'un établissement communal.(2) Lorsqu'il s'agit d'un établissement public nationalisé.

PREFECTURE

DE LA

CHARENTE-MARITIME

2ème Direction

3ème Bureau

Fonds scolaires

Année 19 -19

1er degré

Montant de la dotation

23 220

(2 328 élèves x 10 F.)

PROGRAMME D'EMPLOI (décret n° 65-335 du 30 avril 1965)

Commune de ROYAN

Arrondissement administratif

ROYAN

Canton

Arrondissement financier

*Rochefort*

Perception

*Royan*

ROCHEFORT

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1° <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
Groupe J. FERRY : Pl. a. de grosses réparations	11 610
2° <u>Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire.</u>	
Ecole de garçons FURISTAS	1 075
" " LA CLAIRIERE	1 505
" de filles LA CLAIRIERE	1 125
" " J. FERRY	1 080
" " MALE GEOFFROY	540
" de garçons MALE GEOFFROY	575
" " LOUIS BOUCHET	955
" de filles LOUIS BOUCHET	1 050
" de garçons PAULIGNE	585
Ecole Maternelle LA CLAIRIERE	710
" " LOUIS BOUCHET	815
" " MALE GEOFFROY	555
" " JULES FERRY	735
" " L'YUSE	545
<u>A REPORTER.....</u>	23 220

Report.....

23 220

3° Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1.10.1965  
(indiquer date et montant de l'emprunt)

4° Achat de livres et de fournitures scolaires

5° Equipement d'éducation physique et sportive annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENRAL... 23 220

Arrêté à : vingt trois mille deux cent vingt francs.

Fait à ROYAN

le 1er Décembre 1972

Avis de M. l'Inspecteur  
d'Enseignement Primaire :

(états joints visés)

Avis de M. l'Inspecteur  
d'Académie.

Avis favorable  
de l'inspecteur

La Rochelle, le 26 JAN. 1973

L'inspecteur d'Académie,

Pour l'inspecteur d'Académie et p. a. l.

Chief des Services Administratifs.

M. ESTERAS



LE MAIRE, le Premier Adjoint,

Approuvé conformément à la délibération de la Commission départementale en date du 26 FEV. 1973

LA ROCHELLE, le 1 MARS 1973

LE PREFET,

Pour le Préfet et par autorisation

L'Attaché, Chef du 3ème Bureau,

A. SELAMIES

